

ANNEE 1961/0 N° 16 /PR-MFB-CAB.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la loi N° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant constitution de la République du Dahomey;
- VU le décret N° 381/PCM du 29 Décembre 1960 portant nomination des Membres du Gouvernement;
- VU le décret N° 111/PR-CAB. du 15 Avril 1961 fixant les attributions des Membres du Gouvernement;
- VU la loi N° 59-16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu;
- VU le décret N° 210/PR-MFB-CAB. du 22 Juillet 1961 nommant M. HOUNKPO-NOU Cosme, Inspecteur des Impôts, Directeur-Adjoint du Service des Contributions Directes à COTONOU;
- SUR la proposition du Ministre des Finances et du Budget;
- LE Conseil des Ministres entendu;

- D E C R E T E -

ARTICLE 1er.- M. HOUNKPONOU Cosme, Licencié en Droit, Inspecteur des Impôts est nommé Directeur des Contributions Directes en remplacement de M. MANDIN Marcel, Inspecteur des Impôts.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./-

PORTO-NOVO, le 17 JANVIER 1962.-  
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

AMPLIATIONS :

Présidence	15
Vice-Présidence	2
MFB	2
Tous Ministères	13
Trésor	2
CF	2
DET	2
Intéressé	1
S.G.G.	4
J.O.R.D.	1

*Hubert MAGA*  
Hubert MAGA.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET,

*A. Adande*  
- A. ADANDE -